

SPECIFICATION DE PRODUIT

Nom du produit	Ferment VBM 19
Dénomination spécifique	20g pour 100kg masse
Numéro d'article	18032

Description du produit	Culture pour la formation d'arômes et la stabilité de la couleur dans des saucisses crues. Contrôle le processus de fermentation. Selon la quantité de sucre fermentable, entraîne une légère acidification. Utilisation standard 20 g pour 100 kg de viande avec une quantité ajoutée de 10 (7) UFC/g pour toutes les utilisations.
Recommandation de déclaration	Culture de maturation de saucisse crue.

L'utilisation et l'étiquetage des produits que nous fabriquons et qui sont vendus par nos clients, relèvent de la seule responsabilité de nos clients. Ceci conformément aux lois et réglementations en vigueur dans chaque pays.

Composition

Composants	Remarques	N° E	Pays d'origine	%
Dextrose	Support/auxiliaire		IT	
Amidon de maïs	Support/auxiliaire		IT	
Staphylococcus carnosus			IT	
Staphylococcus xylosus			IT	
Lactobacillus sakei			IT	
Pediococcus pentosaceus			IT	
Dosage	20 g = 1 sac pour 100 kg de masse totale			

Propriétés sensorielles

Consistance	Poudre
Couleur	Beige
Odeur	Typique

Ingrédient(s) allergène(s) d'après ingrédients de formulation en vertu de la législation actuelle

(OIDAI Suisse art. 10, annex 6 / Règ. (UE) 1169/2011 Annex II)

N°	Cocher les cases correspondantes ingrédient	Est contenu dans le produit		Indication des composants (type, désignation)	présent dans l'exploitation ^(1.)
		Oui	Non		
1	Céréale à base de gluten et produits dérivés		X		X
2	Crustacés et produits dérivés		X		
3	Œufs et produits dérivés		X		X
4	Poissons et produits dérivés		X		
5	Arachides et produits dérivés		X		
6	Graines de soja et produits dérivés		X		X
7	Lait et produits dérivés (y compris lactose)		X		X
8	Fruits à coques p. ex. amandes, noisettes, noix de cajou, noix de pécan, noix du Brésil, pistaches, noix de macadamia et de Queensland et produits dérivés		X		
9	Céleri et produits dérivés		X		X
10	Moutarde et produits dérivés		X		X
11	Graines de sésame et produits dérivés		X		X
12	Dioxyde de soufre et sulfite dans des concentrations supérieures à 10 mg/kg exprimé en SO ₂		X		X
13	Lupins et produits dérivés		X		
14	Mollusques et produits dérivés		X		
	Informations supplémentaires				
15	Ombellifères		X		X
16	Coriandre		X		X
17	Ail		X		X

^(1.) transformation dans l'exploitation, n'est pas un composant de la recette, les contaminations croisées ne peuvent être exclues

Données microbiologiques

Paramètres	Valeurs indicatives
Entérobactéries	< 10 KBE/g
Salmonelle ssp.	non décelable dans 25 g
Moisissure/Levures	< 100 KBE/g
Staphylocoques à coagulase positive	< 20 KBE/g
Enterococcus	< 1'000 KBE/g
Listeria monocytogenes	non décelable dans 25 g
Les bactéries réductrices de sulfites	< 100 KBE/g

Logistique - Informations

Emballage	20 g dans un sachet en aluminium étanche à l'eau et à l'air
Conditions de stockage et de transport	Stocker le produit de <= -18 °C Livraison jusqu'à 14 jours sous 30 °C
Date de péremption	18 mois de la production dans l'emballage d'origine non ouvert y compris le transport jusqu'à 14 jours à des températures inférieures à 30 °C
Pays d'origine	IT
Nomenclature produits CH Nomenclature produits EU Produktion	3002.4900 3002490020 sans OGM

Résidus, substances étrangères et OG

Les tolérances et valeurs limites de l'Ordonnance suisse OCont et OPOVA s'appliquent. Le produit n'est pas traité avec des rayons ionisants. La société Pacovis SA n'utilise ni des méthodes de manipulation génétique ni des additifs de production OGM. Ce produit ne contient aucune substance OGM au sens de paragraphe 6 de l'ODAIUOs. L'article ne contient aucun composant soumis à l'obligation d'étiquetage conformément au règlement CE 1829/2003 et n'est pas soumis au règlement CE 1830/2003. Le produit ne doit pas être étiqueté comme "nano" conformément au règlement OIDA, art. 8 et (CE) 1169 /2011, art. 18.

Remarque

Ce produit correspond aux exigences de la loi suisse sur les denrées alimentaires et du règlement CE sur les denrées alimentaires (règlement [CE] 178 /2002). Toutes les matières premières sont soumises au contrôle à l'arrivée des marchandises selon le concept HACCP. Par expérience, les paramètres indiqués dans la spécification peuvent présenter des fluctuations dans le cas des substances d'origine naturelle, sans que la fonctionnalité du produit ne soit altérée. Si nécessaire, les valeurs limites doivent être indiquées avec "max" ou "min". Les indications de dosage et d'utilisation ne dispensent pas l'utilisateur de sa propre obligation de contrôle et de diligence. Nous déclinons toute responsabilité en cas de dommages résultant d'un stockage ou d'un traitement ultérieur inappropriés.

Les matériaux d'emballage sont conformes aux directives suisses et européennes concernant les matériaux destinés à être en contact avec les denrées alimentaires.

		Cette spécification a été générée électroniquement et est également valable sans signature et jusqu'à nouvel ordre.			
Créé par	DAM	Validé par	MB / DAM	Remplace le document	26.02.21
Date	03.03.23	Date	03.03.23	Statut de la révision	18032/03

Pacovis AG, Grabenmattenstrasse 19, CH-5608 Stetten, Téléphone +41 (0)56 485 93 93